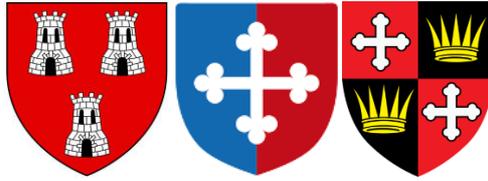
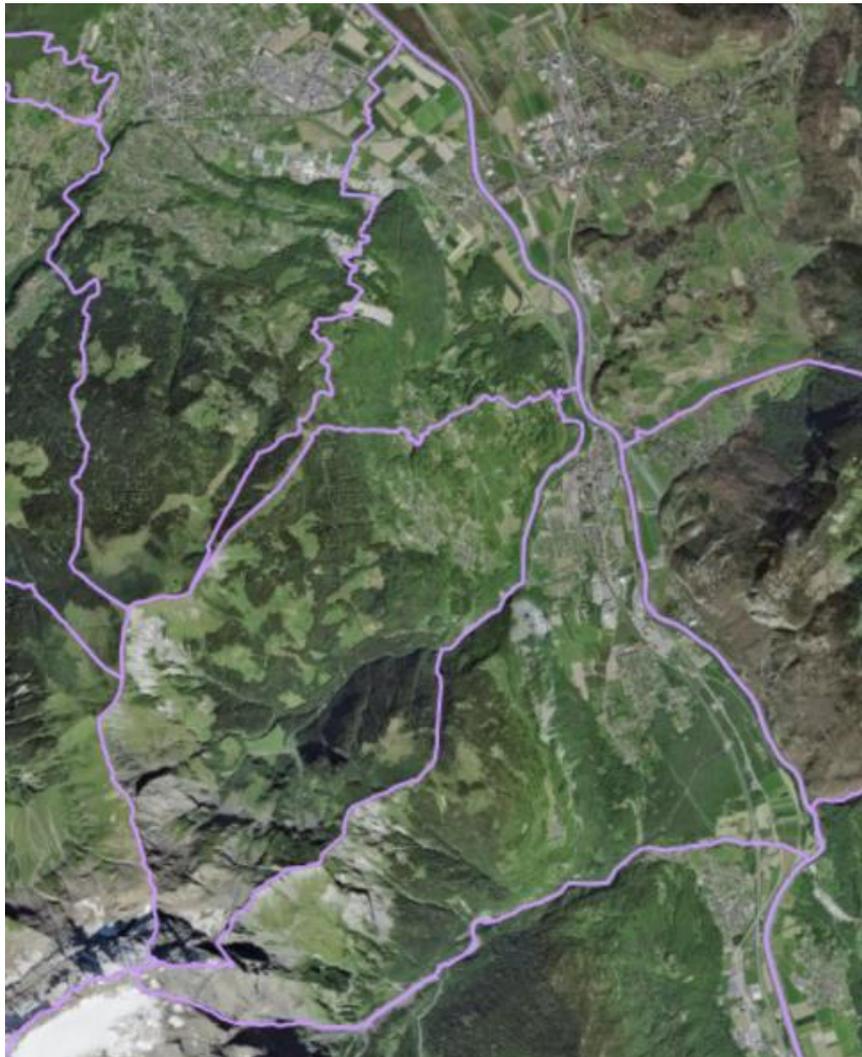


Communes de Massongex, Saint-Maurice, Vérossaz



Avenir commun ?



Synthèse de l'étude de faisabilité

Rédaction : Communes / Etienne Mounir

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Contexte	3
1.2. But du projet et démarche suivie	3
2. Aperçu des trois communes.....	5
2.1. Un peu d'histoire	5
2.2. Le territoire.....	5
2.3. Evolution de la population 2010-2022.....	6
2.4. L'économie	7
3. Etat des lieux et propositions/variantes	8
3.1. Autorités.....	8
3.2. Collaborations intercommunales	9
3.3. Administration générale / Service technique / Travaux publics	11
3.4. Social / Santé / Formation	13
3.5. Sociétés (sport, culture)	15
3.6. Territoire et accessibilité.....	15
3.7. Nom de la commune / armoiries.....	17
3.8. Finances et impôts	17
4. Analyse des variantes.....	19
5. Consultation populaire.....	21
6. Conclusion.....	21

1. Introduction

1.1. Contexte

Les communes de Vérossaz et Massongex ont lancé dès 2019 une réflexion sur leur future structure de gouvernance, sous la direction d'Etienne Mounir. Dans ce cadre, la thématique de la fusion des communes a été discutée. La conclusion a montré qu'une fusion entre Vérossaz et Massongex uniquement n'apportait aucune amélioration notable justifiant un tel changement. L'objectif était également d'examiner ensemble dans quelle direction (géographique) il était possible de regarder lorsqu'on parle fusion avec d'autres communes. A cet effet, les conseils municipaux des deux communes ont mené divers ateliers et la population a également été intégrée dans les réflexions.

La commune de St-Maurice a déjà plusieurs expériences en matière de fusion. La fusion des communes de Mex et St-Maurice a été réalisée en 2013. En 2019, un nouveau projet de fusion avec la commune voisine de Collonges s'est développé. En votation, les habitants de la commune de St-Maurice ont accepté cette nouvelle étape alors que ceux de Collonges la refusaient.

La conférence des présidents du district de St-Maurice a souhaité en 2022, sous l'impulsion du préfet Blaise Borgeat, aborder la thématique des collaborations intercommunales à développer en élargissant le champ de vision à d'éventuelles fusions. Les variantes potentielles ont été discutées avec l'ensemble des conseillers municipaux de district. Les participants se sont accordés à relever que de nombreuses coopérations sont déjà en cours dans la région et qu'il existe certainement un potentiel d'amélioration (infrastructure, mobilité, gestion administrative et technique), mais que de nouveaux champs de collaboration ne paraissent pas pouvoir être explorés. Par ailleurs, dans le cadre de cette réflexion, il est apparu qu'une fusion de toutes les communes du district n'était pas la solution à privilégier. Quant à des fusions partielles, chaque commune ou groupe de communes était invité à développer une réflexion propre. Seules les trois communes du Nord du district ont marqué à ce moment un intérêt à prolonger la réflexion.

1.2. But du projet et démarche suivie

Cadre du projet

Suite à cette première étape, les trois communes de Vérossaz, Massongex et St-Maurice ont décidé de discuter ensemble d'un éventuel avenir commun, dans le cadre de la création d'une nouvelle commune.

Au début du projet en avril 2023, les conseils municipaux des communes de Collonges et d'Evionnaz ont été approchés afin de savoir si elles avaient la volonté de participer à ces réflexions. Les conseils ont décliné les invitations.

La réflexion a été orientée entièrement sur une fusion et non sur le développement d'intercommunalités.

Objectif du projet

L'objectif du projet était de permettre aux conseils communaux de dessiner une nouvelle commune en faisant des choix parmi les variantes proposées et de déterminer si cette nouvelle commune était souhaitable. Puis, il s'agissait de définir la feuille de route et les prochaines étapes.

Quelques points ont été arrêtés d'emblée :

- Le projet devait s'appuyer sur les travaux déjà réalisés dans les réflexions Massongex-Vérossaz ;
- L'approche devait être la plus concrète possible ;
- Le rapport final devait être établi dans le courant du premier semestre 2024 ;
- Dans ce premier temps, il s'agissait d'un travail interne aux trois exécutifs ;
- Au terme de la réflexion, les trois exécutifs devaient être appelés à se prononcer ;
- En cas de validation unanime, un vote populaire consultatif serait organisé afin de décider de la poursuite des réflexions.

- Si la population des trois communes acceptait la poursuite du processus, celui-ci serait remis aux exécutifs élus en octobre 2024 pour l'entrée en discussion de fusion avec un horizon à moyen terme.

Comité de pilotage

Les membres du comité de pilotage (Copil) comprennent le(la) président(e) et le(la) secrétaire municipal(e) de chaque commune. C'est l'organe de conduite du projet et les décisions définitives ont été prises par les conseils municipaux respectifs.

Un groupe de travail constitué des secrétaires communaux a œuvré sur la récolte de données aboutissant à un état des lieux sur les différentes thématiques suivantes :

- Autorités, social, culture
- Administration générale, technique
- Territoire, économie, sécurité
- Finances

Méthodologie / Planification

- Plusieurs ateliers/séances du Copil
- Collecte de données par le groupe de travail « Secrétaires communaux »
- Un atelier avec l'ensemble des conseillers municipaux des trois communes

Le COPIL, le groupe de travail comprenant les secrétaires municipaux ainsi que l'atelier avec tous les conseillers municipaux ont permis de mettre en lumière de manière résumée la situation actuelle du fonctionnement de chaque commune et d'arrêter des choix provisoires plausibles pour une future commune.

Ainsi, lors de l'atelier avec tous les conseillers municipaux d'octobre 2023, des discussions ont été menées sur la manière dont une fusion pourrait être envisagée. Il s'agissait simplement d'une première approche qui devra être affinée et approfondie. En cas d'acceptation populaire de poursuivre le processus, le rapport et le contrat de fusion reprendraient la réflexion à sa genèse indépendamment des choix provisoires affirmés ci-dessous.

Contenu du document

Le projet porte sur l'élaboration d'un document stratégique qui prend en compte les réflexions du Copil et des conseils municipaux. Il ne s'agit pas d'un rapport de fusion, mais d'un document stratégique qui a été nommé « Synthèse de l'étude de faisabilité » et qui a pour vocation de montrer le plus concrètement possible à quoi pourrait ressembler une commune unique issue d'une fusion. Ainsi, il inclut un bref état des lieux en se fondant sur les éléments existants sans approfondir les détails.

Le document contient les éléments suivants :

- Brève description (territoriale, démographique et socio-économique) des trois communes
- Analyse de la situation actuelle des communes
- Esquisse de propositions/variantes
- Mise en évidence des forces, faiblesses, opportunités et risques.

2. Aperçu des trois communes

2.1. Un peu d'histoire

Massongex : Le nom antique de Tarnaiaae, dérivé de Taranis, dieu gaulois de la foudre et du tonnerre, contraste avec l'origine de l'appellation Massongex, qui semble provenir d'un domaine gallo-romain lié au patronyme Massonius. Centre religieux pour les quatre tribus valaisannes (Nantuates, Véragres, Sédunes et Ubères), poste militaire et point stratégique de traversée du Rhône pour les troupes et les marchandises, Massongex jouit d'une notoriété remarquable dès l'époque pré-romaine.

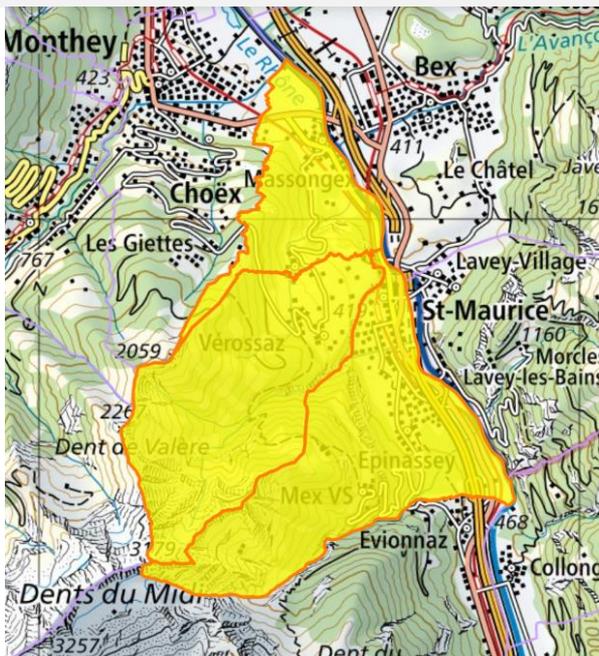
Saint-Maurice : D'abord, dénommée Acaunus (le rocher en celte), les origines du nom de Saint-Maurice remontent aux premiers siècles de notre ère. Le martyr du légionnaire Maurice et de ses compagnons, à la fin du IIIe siècle, révèle au monde chrétien l'antique bourgade d'Acaunus. Un monastère puis une abbaye se développent dès 515 sur le site pour accueillir les pèlerins, accourus en nombre se recueillir en nombre sur le tombeau des martyrs. Par ailleurs, dès le Bas-Moyennage, St-Maurice offre le seul point de traversée du Rhône entre le lac et la montagne ce qui donne à la cité richesse et importance géographique. Aujourd'hui site protégé d'importance nationale, Saint-Maurice demeure un site touristique pour un très large public.

Vérossaz : Bien que l'histoire ancienne de Vérossaz soit peu documentée, la seule certitude concernant ces époques reculées est l'origine celtique du nom Vérossaz, désignant soit un lieu planté de vernes, soit la « très grande montagne ». La Commune de Vérossaz voit le jour en 1822, année pendant laquelle les habitants choisissent leur indépendance.

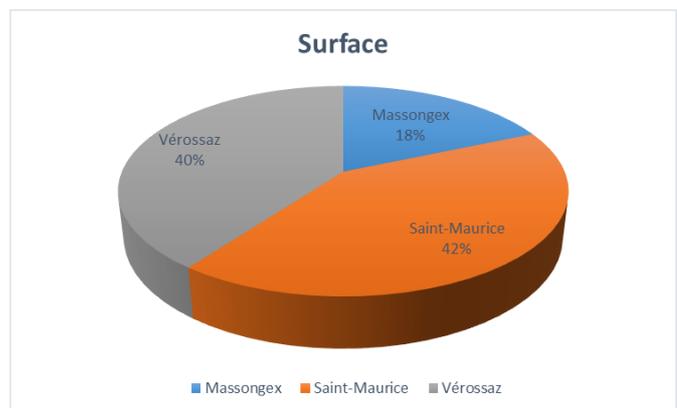
2.2. Le territoire

En termes de superficie, les trois communes ont une superficie totale de 3580 hectares. 11% de cette superficie sont occupés par l'habitat et l'infrastructure, tandis que 25% sont des terres agricoles; le reste est constitué de forêts et de terrains improductifs.

Les trois communes Massongex, Saint-Maurice, Vérossaz



@swisstopo



@ofs 2016

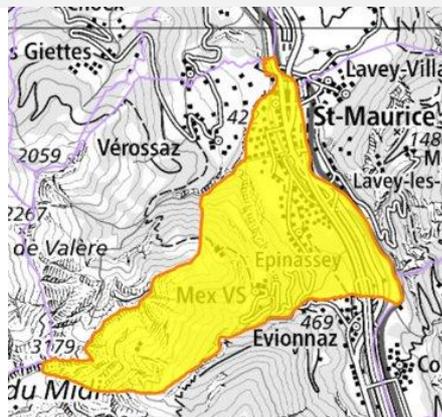
Les communes en détail

Massongex



Superficie : 664 ha

Saint-Maurice



Superficie : 1492 ha

Vérossaz

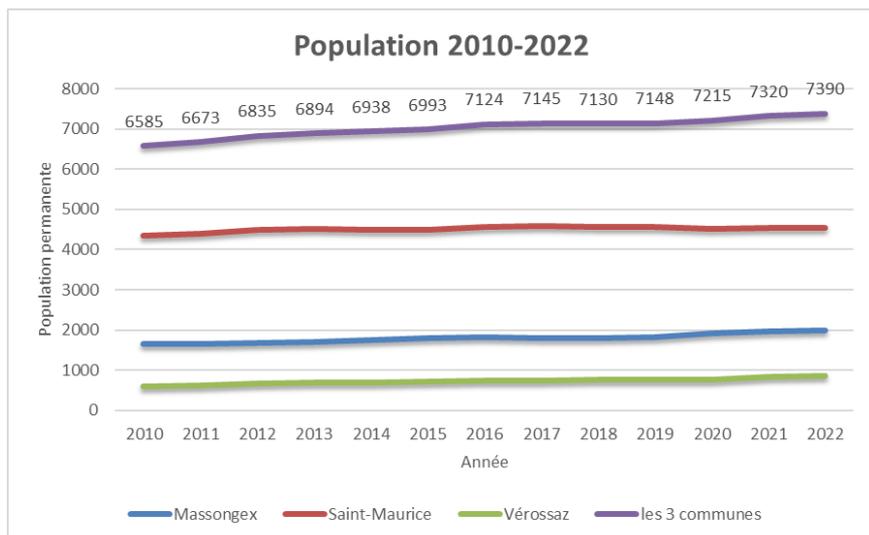


Superficie : 1429 ha

2.3. Evolution de la population 2010-2022

La croissance démographique des trois communes a augmenté d'environ 10% au cours des 12 dernières années. La commune de Vérossaz a connu la plus forte augmentation de la population en pourcentage, avec une croissance de 32%, suivie de Massongex avec 16% et de la commune de Saint-Maurice avec une croissance de 4%. Ensemble, les trois communes ont donc connu une croissance de 805 habitants au cours des douze dernières années, ce qui est important et correspond exactement à la croissance démographique du Valais, soit 10%.

En 2022, les trois communes comptent un total de 7390 habitants, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des communes du Valais qui se situe à 2929 habitants par commune en 2022. Ainsi, la population totale des trois communes réunies se classerait au 14ème rang des plus grandes communes du Valais (122 au total selon ofs 2023) et se situerait entre la commune de Savièse (8097 hab.) et la commune de Nendaz (5943 hab.).

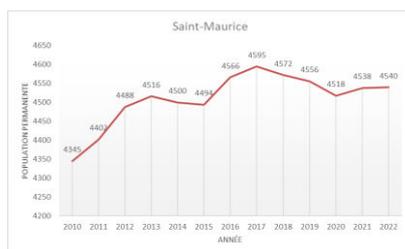


@ofs 2022, Population permanente

Si l'on se concentre sur les différentes communes, on obtient un profil plus détaillé par commune, avec des variations différentes.



@ofs 2022, Population permanente



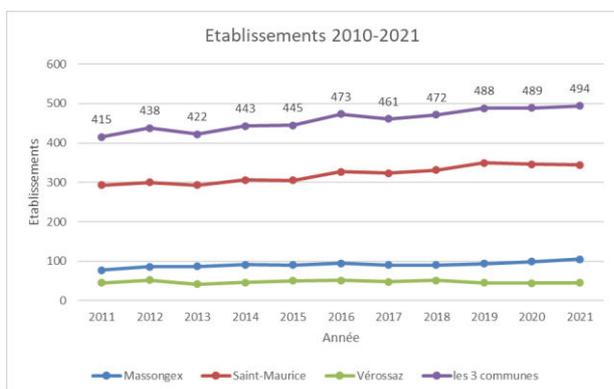
@ofs 2022, Population permanente



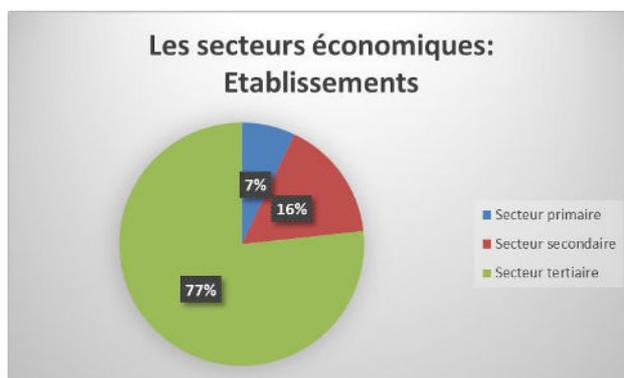
@ofs 2022, Population permanente

2.4. L'économie

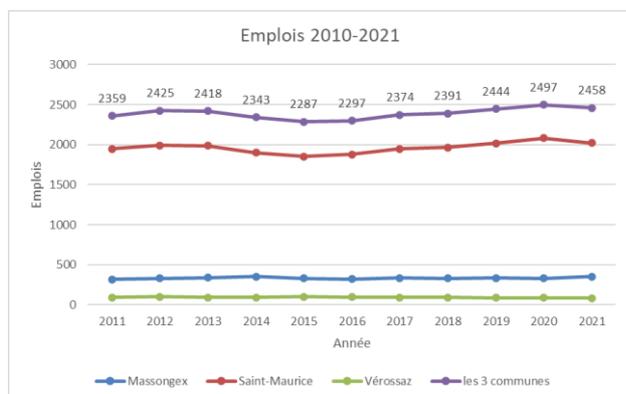
Économiquement, les trois communes sont caractérisées par le secteur tertiaire. Celui-ci représente plus de 77 % des établissements et 80 % des emplois des trois communes en 2021. Avec un total de 2458 emplois et 494 établissements, les communes ont connu un développement relativement constant ces dernières années. En ce qui concerne les emplois, on a observé une légère baisse à partir de l'année 2012, qui a ensuite augmenté jusqu'à atteindre 2497 emplois en 2020.



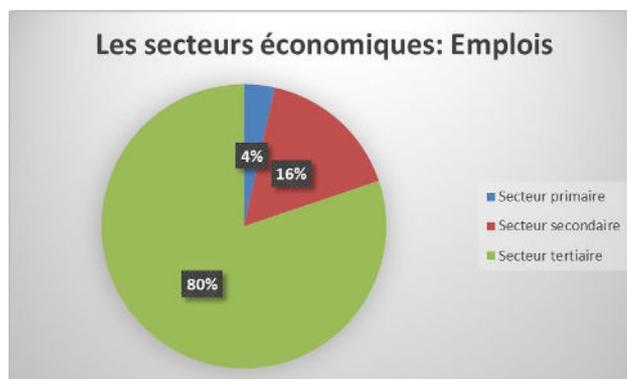
@ofs 2022, Nombre d'établissements



@ofs 2022, Nombre d'établissements par secteur



@ofs 2022, Nombre d'emplois



@ofs 2022, Nombre d'emplois par secteur

3. Etat des lieux et propositions/variantes

Dans ce chapitre, le fonctionnement des trois communes sera succinctement décrit. Suivra la présentation des différentes variantes retenues par les conseillers municipaux.

3.1. Autorités

L'assemblée primaire représente le législatif des communes de Massongex et Vérossaz. Saint-Maurice dispose d'un conseil général composé de 30 membres.

L'exécutif des communes de Massongex et Saint-Maurice est représenté par un conseil municipal de 7 membres, alors que celui de la commune de Vérossaz en compte 5.

En ce qui concerne les communes bourgeoises, deux entités se côtoient sur le territoire agaunois (Mex et Saint-Maurice). Elles disposent toutes deux d'un conseil bourgeois. Les communes bourgeoises de Massongex et de Vérossaz sont administrées par le conseil municipal (selon la loi sur les communes, Art. 51) avec assemblée bourgeoise.

Etat des lieux

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
Autorité	7 Conseillers municipaux	7 Conseillers municipaux	5 Conseillers municipaux
Assemblée primaire,	Assemblée primaire	Conseil général de 30 élus	Assemblée primaire
Conseil général			
Bourgeoise	Bourgeoisie gérée par la municipalité	Bourgeoisies constituées de Saint-Maurice et de Mex	Bourgeoisie gérée par la municipalité

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
Conseil municipal	<p>Un conseil municipal composé de 7 membres est la variante privilégiée (nombre de conseillers dans deux communes actuellement).</p> <p>Une variante à 9 conseillers municipaux est écartée. L'argument déterminant retenu est de conserver la meilleure efficacité de la gouvernance stratégique et de s'appuyer sur un management opérationnel fort (administration communale).</p>
Conseil général	<p>La mise en place d'un conseil général est retenue.</p> <p>Il devra être composé de 45 élus (actuellement 30 élus à Saint-Maurice) dans le sens de la loi. Il est proposé de ne pas modifier ce nombre avec de garantir une bonne représentativité des différents villages.</p> <p><u>Extrait de la loi sur les communes Art. 21</u></p> <p><i>Le nombre des membres du conseil général est fixé comme il suit, sur la base du dernier recensement fédéral:</i></p> <p>a) jusqu'à 1'000 habitants: 20 membres;</p> <p>b) de 1'001 à 5'000 habitants: 30 membres;</p> <p>c) de 5'001 à 10'000 habitants: 45 membres;</p> <p>d) dès 10'001 habitants: 60 membres.</p> <p><i>Le règlement communal d'organisation peut fixer librement le nombre des membres du conseil général entre 20 et 80.</i></p>
Bourgeoisie	<p>Les communes bourgeoises s'organisent elles-mêmes (art. 48 et ss LCo). Elles se prononceront sur leur sort dans un scrutin séparé (art. 139 LCo).</p>
Représentativité	<p>La loi ne prévoit pas la possibilité de garantir une représentation régionale (par exemple en fixant un nombre spécifique de candidats ou d'élus par village/ancienne commune). Les partis politiques devront veiller dans la recherche de candidats aux élections municipales à respecter un équilibre géographique certain.</p>
Organisation des dicastères	<p>L'organisation des dicastères sera réglée par le futur conseil municipal. Il dépendra de la stratégie du conseil, des services existants, des possibilités en matière de force de personnel, des compétences et des intérêts.</p>

3.2. Collaborations intercommunales

Les trois communes bénéficient d'une grande expérience en matière d'intercommunalité. Cette coopération s'étend aux communes situées au nord (en direction de Monthey) ainsi qu'à celles situées au sud (en direction d'Evionnaz).

Etat des lieux

Intercommunalité « ensemble » : Les trois communes ont les mêmes partenariats avec d'autres communes¹.

Thème	Collaboration Nord/Ouest (Monthey etc.)	Massongex	Saint-Maurice	Vérossaz	Collaboration Sud/Est (Evionnaz/ Lavey etc.)
Police	Police communale de Monthey				
Traitement des déchets	SATOM SA				
Déchets carnés	Chablais Région				
Triage forestier					Triage de la Cime de l'Est
Energie, Réseaux de distribution électrique					Genedis SA
Eaux usées (à venir)	Projet de FuturoStep				
EMS					Fondation St-Jacques
Affaires sociales	CMS Bas- Valais				CMS Bas-Valais (tout le district)
Intégration			PIC (district)		
Autorités de protection					APEA du district à Martigny
Garde d'enfants (parents d'accueil)					APAC (district)
Curatelle			Service officiel de la curatelle (district)		SOC (sont des employés de la commune de STM)
Chômage	ORP de Monthey				ORP de Monthey (tout le district)
Ecole secondaire (CO)					Association du CO du district

Intercommunalité « partielle » : En fonction du thème, les trois communes ont des partenariats différents.

Thème	Collaboration Nord (Monthey etc.)	Massongex	Saint-Maurice	Vérossaz	Collaboration Sud (Evionnaz/Lavey etc.)
Feu	Monthey				SDIS Fortifications
Etat-major de crise	Monthey				EMCR du Salentin
Mobilité publique	Mobi Chablais				
Agglomération	Chablais Agglo				

¹ Si les collaborations sont avec les communes en direction de Monthey, elles sont représentées par la couleur jaune/ Si les collaborations se font avec les communes en direction d'Evionnaz ou de Lavey, elles sont représentées par la couleur saumon.

Plan directeur intercommunal	PDI Chablais Agglo		Fait partie des deux PDI		PDI Coude du Rhône
Parc naturel					PNR (parc naturel de la Vallée du Trient)
Eau potable	Monthey/Bex				Evionnaz
Eaux usées et STEP	Monthey				Step SA
Paroisses catholiques					OGSP
Paroisse protestante	Paroisse de Monthey				Paroisse des 2 rives
Ecole primaire			Direction propre		Direction CO

Intercommunalité « interne » : Au sein des trois communes

	Collaboration Nord (Monthey etc.)	Massongex	Saint-Maurice	Vérossaz	Collaboration Sud (Evionnaz/Lavey etc.)
Déchetterie					
Nursérie - Crèche					

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
Intercommunalités	<p>Principe : maintien, dans un premier temps, de toutes les intercommunalités conformément aux accords existants.</p> <p>Au gré des renouvellements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à privilégier les collaborations touchant la sécurité (police, EMCR) en direction de Monthey ; - à étudier la mise en place d'un SDIS (feu) propre à la nouvelle commune ; - à privilégier les collaborations des domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire (PDi) avec l'Agglo Chablais ; - à militer pour l'entrée de l'entier du territoire de la nouvelle commune dans le futur PNR de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est (intérêt principal pour le territoire de la commune de Vérossaz) ; - à unifier la direction des écoles primaires et de la crèche qui deviendront internes ; - à raccorder l'entier de la nouvelle commune sur le réseau bouclé de fourniture d'eau potable avec les communes de Bex et Monthey.

3.3. Administration générale / Service technique / Travaux publics

Etat des lieux (personnel et locaux mis à disposition)

Les trois communes disposent d'une administration générale. St-Maurice et Massongex disposent de services techniques et d'une équipe de travaux publics.

Selon les communes, les membres du conseil municipal prennent en charge de manière plus ou moins importante des tâches opérationnelles. Cela va de Vérossaz (dans une proportion très importante) à St-Maurice (de manière résiduelle). Il n'est donc pas aisé de comparer les répartitions entre services. Ainsi, les tableaux qui suivent mentionnent uniquement le

personnel employé en EPT sans tenir compte des heures de travail opérationnel réalisé par les conseillers municipaux. Dans les trois communes, des entreprises privées assurent différents services municipaux. Ainsi, le facteur d'externalisation s'ajoute à l'équation rendant la comparaison entre les communes assez complexe.

C'est pourquoi la répartition présentée ci-dessous doit être examinée avec prudence :

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>Equivalents plein-temps</i>	<ul style="list-style-type: none"> 7.9 EPT 	<ul style="list-style-type: none"> 37.12 EPT (si tout le personnel, y compris le SOC) 	<ul style="list-style-type: none"> 3.25 EPT
<i>Locaux (administration générale et services techniques)</i>	Les différentes équipes sont toutes logées dans des locaux, propriété de la commune. Les bâtiments occupés sont en bon état.	Dès novembre 2024, l'administration générale (chancellerie et finances), ainsi que les services techniques seront installés dans des locaux, propriété de la commune, neufs et en bon état. Seul le service Tourisme, culture & sport (Office du tourisme) demeure logé dans un bâtiment en location (gare).	<ul style="list-style-type: none"> La commune possède son bureau communal dans une infrastructure obsolète. Un projet de construction d'un nouveau bureau communal a été refusé en assemblée primaire de décembre 2023
<i>Travaux publics (équipe et locaux)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Employés des travaux publics Contrats de prestations avec des entreprises externes Les locaux appartiennent à la commune. Projet de déménagement dans des locaux plus vastes (location, DDP, achat ?) 	<ul style="list-style-type: none"> La section des travaux publics et espaces verts est intégrée au sein du service SIE Infrastructures & énergies. Contrats de prestations avec des entreprises externes Les locaux appartiennent à la commune, mais, très vieillissants, sont situés en zone danger. Nouveau projet en cours (location, DDP, achat ?) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 employé des travaux publics Contrats de prestations avec des entreprises externes Locaux propriété de la commune.

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
	Le premier conseil municipal élu arrête un nouveau modèle d'organisation dans son règlement d'organisation.
Guichets communaux	Un guichet est maintenu, éventuellement avec des horaires limités, pendant les deux premières législatures sur les trois communes pour guider/informer les citoyens. Ce guichet aurait également des compétences en matière de contrôle des habitants.
Bureaux communaux (administration générale et services techniques)	Une administration fonctionnant de manière décentralisée est mise en place: <ul style="list-style-type: none"> Un ou des services communaux, par exemple les bureaux des services techniques ou une partie de ces bureaux, pourraient être installés à Massongex. Tous les autres services communaux seraient localisés sur Saint-Maurice.

Autres infrastructures/TP	Un lieu centralisé doit être mis en place. Sa situation dépend des projets en cours de développement sur Massongex et St-Maurice, avec une préférence pour Massongex (plus central). Le projet le plus adéquat sera privilégié. Des dépôts de matériel sont maintenus dans les deux autres communes.
Ressources humaines, Personnel	Le projet doit garantir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un maintien des acquis du personnel en place: <ul style="list-style-type: none"> • pas de suppressions d'emplois, mais une rationalisation au gré des départs à la retraite ; • aucune péjoration des conditions de travail (rémunération) ; ✓ Un nouveau règlement du personnel à élaborer pour aplanir peu à peu les différences existantes ; ✓ Une réflexion RH importante pour proposer au personnel en place le maintien d'une place de travail intéressante et correspondante aux attentes, en particulier peut-être pour le personnel actuellement « multi-tâches ». ✓ La mise à disposition de ressources suffisantes.

3.4. Social / Santé / Formation

Etat des lieux

Dans le domaine de la santé, du social ainsi que dans la formation, les services sont généralement déjà organisés au niveau régional :

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>CMS/EMS</i>	Tous les services du CMS (CMS Bas-Valais) et des EMS (Fondation St-Jacques sur site propre St-Jacques à St-Maurice et Ottanel à Vernayaz) (voir également le tableau des collaborations intercommunales).		
<i>Formation secondaire</i>	Les écoles au niveau secondaire à St-Maurice (Association régionale du CO)		
<i>Intégration</i>	Programme d'intégration cantonal (PIC) avec une déléguée à l'intégration pour le district employée de la commune de St-Maurice		
	<ul style="list-style-type: none"> • 37 nationalités différentes 	<ul style="list-style-type: none"> • 70 nationalités différentes 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 nationalités différentes
<i>APAC</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Association des Parents d'Accueil (association formée de toutes les communes du district basée à St-Maurice) 		

Les services suivants sont organisés au niveau communal :

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>Ecoles 1H-8H</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole enfantine et primaire (1-8H) à Massongex. • Direction centralisée et une directrice adjointe locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecoles primaires avec tous les niveaux Harmos à Saint-Maurice • Direction indépendante faisant partie de l'organigramme communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole enfantine et primaire (1-8H) à Vérossaz. • Direction centralisée et un

			directeur adjoint régional
	• Nombre d'élèves (1H-8H) 2023 : 193	• Nombre d'élèves (1H-8H) 2023 : 475	• Nombre d'élèves (1H-8H) 2023 : 76
Nursérie / Crèche / UAPE	<ul style="list-style-type: none"> Nursérie/Crèche/UAPE « Les Moussaillons » : gérée par Pop e Poppa sur mandat de la Commune En cours d'étude pour un agrandissement de l'UAPE 	<ul style="list-style-type: none"> Crèche/Garderie/UAPE « Boule de Gomme » gérée par la commune Une crèche-garderie-UAPE Un agrandissement de l'UAPE prévu en 2024/2025 permettra l'ouverture d'une nurserie en 2027. 	<ul style="list-style-type: none"> UAPE en périodes scolaires à Vérossaz Nursérie, crèche et UAPE pour les après-midis et les vacances, à Massongex

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
	<p>Il n'y a pas de changement dans les collaborations régionales pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> CMS, EMS Intégration Formation secondaire APAC (Association des Parents d'Accueil)
Ecoles 1H-8H	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien des différentes écoles 1H-8H (Massongex, Saint-Maurice, Vérossaz) est garanti. Une direction primaire centralisée est mise en place à St- Maurice avec des directions adjointes à Massongex et Vérossaz.
Nursérie / Crèche / UAPE	<ul style="list-style-type: none"> Les différentes structures de la petite enfance (Massongex, Saint-Maurice) doivent être maintenues. Une direction centralisée doit être mise en place. Elle peut être localisée à Massongex ou à St-Maurice selon les locaux à disposition. Les tarifs doivent être harmonisés.
Intergénérationnel	<p>Un responsable de l'animation intergénérationnelle est mis en place (lien avec un service animation ?). Cet employé veille à une bonne information du public sur toutes les activités organisées par les associations ou par la collectivité s'adressant à aux différentes tranches d'âge.</p>
Médecins	<p>La nouvelle commune doit veiller à la présence suffisante de médecins de famille sur son territoire. Elle soutient en cela tout projet permettant la promotion à l'installation de praticiens.</p>

3.5. Sociétés (sport, culture)

Etat des lieux

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>Locaux</i>	Les trois communes mettent gratuitement des locaux à disposition pour les activités des associations (salles de sport, salles de répétition).		
<i>Subventions</i>	Les trois communes ont des pratiques très différentes en matière de subventionnement des associations.		
<i>Opérationnel</i>	St-Maurice assure un lien opérationnel avec les sociétés locales par le biais de son service animation.		

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
<i>Locaux</i>	L'accès aux locaux de la commune est garanti
<i>Subventions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les acquis actuels des sociétés culturelles et sportives sont la base de discussion. • Les subventions seront harmonisées.
<i>Opérationnel</i>	La nouvelle commune dispose d'un service qui assure les liens entre les sociétés sportives et culturelles. Ce service s'assure de la mise à disposition des locaux et de la répartition des aides financières. Il offre un soutien logistique lors de l'organisation d'événements particuliers (manifestation d'ampleur).

3.6. Territoire et accessibilité

Etat des lieux

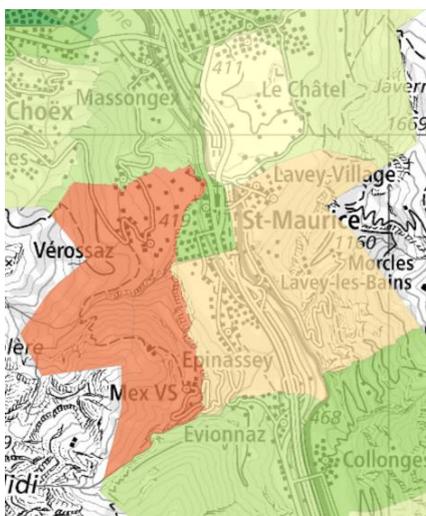
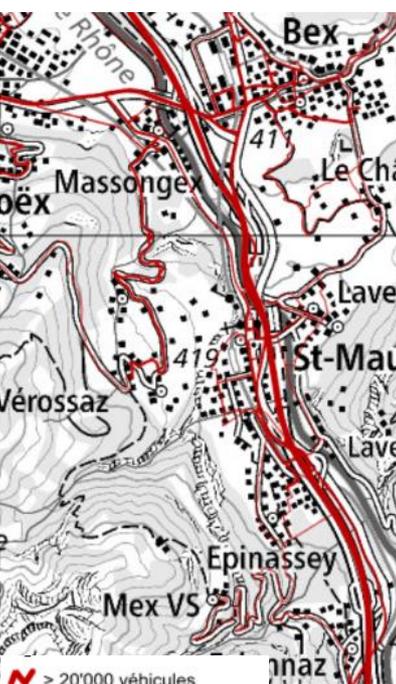
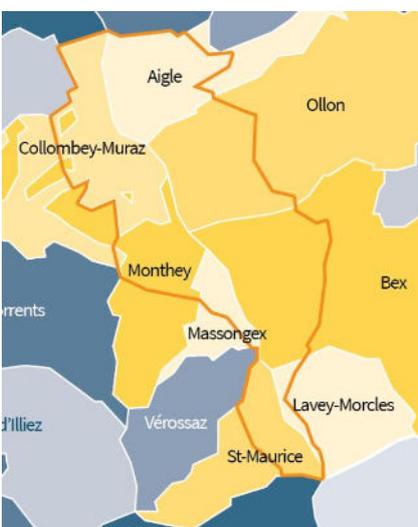
Le territoire des trois communes s'étend de 398 mètres à 3'179 mètres d'altitude. Il s'étend de la plaine (bord du Rhône) à la montagne. Vérossaz est une commune qui peut être considérée comme étant uniquement de montagne.

En matière d'aménagement du territoire, les trois communes sont en cours de révision de leur plan de zone et règlement des constructions. Selon la loi valaisanne, le processus communal doit être achevé pour fin 2025.

En termes de transports publics, les communes de Massongex et de Saint-Maurice disposent toutes deux de gares (gare locale pour Massongex avec arrêt du RER valaisan, gare d'importance régionale pour St-Maurice sur la ligne du Simplon avec liaison directe sur le réseau national et arrêts des RER valaisans et vaudois). La commune de Vérossaz bénéficie d'une ligne de transport régional par Car postal qui la relie à la gare de St-Maurice. Deux autres lignes exploitées actuellement par Car Postal ont pour point terminal ce lieu : ligne St-Maurice-Lavey-Lavey-les-Bains et St-Maurice-Les Emonets-Epinassey-Mex. A noter la cadence à l'heure mise en place depuis fin 2023 entre St-Maurice et Epinassey sur cette dernière ligne. Massongex appartient au réseau de MobiChablais et bénéficie ainsi d'une large couverture sur Monthey et Bex.

En matière de TIP, Massongex et St-Maurice bénéficient d'un accès direct à l'autoroute A9 (sortie Bex et sortie St-Maurice).

En matière de mobilité douce, Massongex et St-Maurice sont situés sur la Via Rhône et les trois communes seront touchées par le développement de l'itinéraire cantonal ebike qui se met en place actuellement.

Accessibilité aux centres (Lausanne) par transport public	Trafic (Nombre de véhicules)	Chablais Agglo
 <p data-bbox="153 842 341 1077"> ■ 20 - 30 min. ■ 40 - 50 min. ■ 50 - 60 min. ■ 60 - 70 min. ■ 70 - 80 min. ■ 80 - 90 min. ■ 90 - 100 min. ■ 100 - 110 min. </p>	 <p data-bbox="603 976 852 1126"> ▬ > 20'000 véhicules ▬ 10'000 - 20'000 véhicules ▬ 5'000 - 10'000 véhicules ▬ 1'000 - 5'000 véhicules ▬ 400 - 1'000 véhicules ▬ 0 - 400 véhicules </p>	 <p data-bbox="1023 887 1441 1037">Le périmètre de Chablais Agglo se concentre sur le territoire situé en dessous de 550 mètres. Sur la carte, ce territoire est encadré d'un trait orange foncé.</p>
@swisstopo, are	@swisstopo, are	@Chablais Région

En raison du profil spécifique plaine-montagne, les trois communes sont confrontées à des défis territoriaux différents. Ainsi, les communes de Massongex et de Saint-Maurice sont actives dans l'agglomération du Chablais (Chablais Agglo) et vont participer à l'élaboration du PA5 avec des projets de mobilité et d'infrastructures. La commune de Verossaz table sur un projet de téléphérique avec la commune de Saint-Maurice.

Etat des lieux

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>Plan de zone / RCCZ / PAZ</i>	Information publique réalisée fin 2023 après préavis	Transmission aux services de l'Etat du Valais courant été 2024 pour 1 ^{er} préavis	Volonté de réserver des zones : procédure en cours auprès du canton
<i>Mobilité</i>	MobiChablais	Projet de téléphérique liaison Vérossaz – St-Maurice : Financement : 50% Canton, 50 % Confédération (2033)	
<i>Environnement</i>	Voir les multiples intercommunalités chapitre 3.2		

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
Territoire et mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • La procédure actuelle d'adoption des PAZ devra aller jusqu'à leur terme • La nouvelle commune devra ainsi vivre avec trois PAZ et RCCZ existants • A long terme, lors de la prochaine révision, un PAZ et un RCCZ communs seront adoptés • Le principe de l'accessibilité par les transports publics de tous les villages tout au long de la journée doit être maintenu • Les nouveaux projets de mobilité (MobiChablais, téléphérique) et d'infrastructures seront intégrés

3.7. Nom de la commune / armoiries

Lors d'un projet de fusion, il est nécessaire de décider du nom et des armoiries de la nouvelle commune. Ce processus devrait être élaboré dans une phase ultérieure si des intentions claires de fusion sont exprimées.

Variantes / Propositions

Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)	
Nom/armoiries	<p>Le COPIL laisse ce thème important ouvert. Il suggère qu'un débat large soit ouvert si le processus de fusion démarre réellement.</p> <p>Il devra être possible de choisir de manière très ouverte comme nom générique, soit le nom d'une des communes existantes, soit un nom géographique situé sur le territoire de la nouvelle commune ou même de créer un nouveau nom unifié. La même discussion très ouverte devra être abordée au sujet des armoiries.</p> <p>A remarquer qu'en cas de changement de nom de la commune, les noms des villages avec leurs numéros postaux restent généralement inchangés.</p> <p>Autre remarque : lors de la fusion des municipalités qui englobe plusieurs bourgesses, il est possible pour ces dernières de conserver leurs armoiries ainsi que leurs noms.</p>

3.8. Finances et impôts

Etat des lieux

Aperçu des indicateurs financiers (Canton du Valais, 2022).

	Massongex	Saint Maurice	Vérossaz
<i>Coefficient d'impôt</i>	1,2	1,25	1,3
<i>Taux indexation (2024)</i>	165%	163%	153%
<i>Degré d'autofinancement en % des investissements nets</i>	59,9% (normal)	92,87% (haute conjoncture)	93,08% (haute conjoncture)
<i>Autofinancement en % des revenus courants</i>	16,58% (moyen)	11,37% (moyen)	22,98% (bon)

<i>Autofinancement en % des investissements nets</i>	54,9% (récession)	92,87% (normal)	93,08% (normal)
<i>Dettes nette en % des revenus fiscaux</i>	15,03% (bon)	121,51% (suffisant)	5,1% (bon)
<i>Dettes nette par habitant</i>	Fr. 444.- (faible)	Fr. 2862.- (important)	141.- (faible)
<i>Fortune comptable</i>	Fr. 10,376 Mio	Fr. 9,345 Mio	Fr. 4,593 Mio

Ces indicateurs financiers n'incluent pas les investissements planifiés dans chacune des communes.

Variantes / Propositions

	Propositions du Copil (sur la base de l'atelier avec les conseils municipaux)
Analyse financière	<p>Le conseil municipal de la commune élaborera une stratégie financière à long terme concernant le fonctionnement de la commune, ainsi que les investissements qui seront à prévoir au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune.</p> <p>Les trois communes se trouvent actuellement en phase d'investissements (infrastructures, eau potable, eaux usées, rues...etc). Il est à prévoir que la nouvelle commune disposera d'équipements révisés en adéquation avec un état de maintien suffisant. Les gros investissements nécessaires à ce jour devraient avoir été réalisés et on se trouvera vraisemblablement en phase d'amortissement financier.</p>
Taxes / Règlements	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois communes sont en phase d'adoption de nouveaux règlements eau potable et eaux usées à des degrés divers. Les nouveaux règlements des déchets sont en force dans les trois communes. • La nouvelle commune vivra dans un premier temps avec trois règlements distincts. • Il y aura lieu de définir un ordre de priorité pour l'harmonisation des règlements • Il est suggéré de traiter en priorité les règlements concernant l'eau potable, les eaux usées, les déchets pour assurer une égalité de traitement entre les citoyens pour les services à autofinancer • Les autres règlements devraient être repris, en principe, dans un délai de 8 ans après la création de la nouvelle commune. A noter que le règlement important de police l'est déjà.
Impôts	<p>La stratégie financière communale déterminera précisément quel coefficient d'impôt et taux d'indexation sont nécessaires afin de donner à la nouvelle commune une assise financière suffisante.</p> <p>Le COPIL penche plutôt pour la solution d'adopter le taux le plus favorable au citoyen, soit le 1.2 pratiqué à Massongex.</p>

4. Analyse des variantes concernant 4 sujets particuliers (analysées sous forme de SWOT)

Organisation politique

Rubriques	Argumentaire/commentaires
<i>Forces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil réduit permet une conduite stratégique facilitée • Il permet un travail concis s'appuyant sur une conduite opérationnelle forte • Il permet à chacun d'envisager la possibilité de prendre un mandat public qu'il est possible de mesurer dans le temps (pourcentage de travail) • Un conseil général à 45 permet une opportunité maximale de représentativité de tous les villages formant la commune
<i>Faiblesses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La délimitation des tâches stratégiques et opérationnelles n'est pas toujours aisée • Les conseillers municipaux expérimentent parfois difficilement le lâcher prise et n'être pas toujours au cœur de l'action • Les conseillers municipaux ne sont pas toujours à l'aise avec les tâches de supervision de l'opérationnel
<i>Opportunités</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La grandeur de la commune permet de mettre en place une organisation efficiente • Elle permet au conseil municipal d'axer ces efforts sur une réflexion stratégique et de dégager ses membres le plus possible des tâches opérationnelles
<i>Risques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de représentation équilibrée des villages parmi les autorités élues • S'éloigner de l'opérationnel pour les conseillers peut leur faire perdre un peu de proximité avec les citoyens • Le débat sur le nom de la future commune pourrait être compliqué et « braquer » une partie de la population • Idem sur le choix des armoiries

Administration (organisation opérationnelle)

Rubriques	Argumentaire/commentaires
<i>Forces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une administration mieux dotée permet une augmentation de compétences et de ressources • Elle permet aussi de réunir des compétences métier plus pointues et plus larges • Des locaux adéquats seront à disposition sans investissement supplémentaire
<i>Faiblesses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines tâches sont aujourd'hui réalisées par des collaborateurs déjà engagés. Lors d'une fusion, une partie d'entre eux devront naturellement être réorientés. • Les services communaux ne devraient pas tous être sous le même toit.
<i>Opportunités</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation plus claire des services à la population peut être mise en place. • Une amélioration de la qualité des services peut être offerte pour tout le territoire et tous les habitants • La nouvelle commune peut envisager couvrir des spécialisations qui sont devenues quasiment obligatoires, mais inaccessibles financièrement pour de petites entités (par exemple un juriste, un communicant, un délégué à la protection des données...etc).
<i>Risques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux coûts de coordination, de compétences nouvelles • Nouveaux coûts dus à une décentralisation des services • Constitution d'une nouvelle équipe avec des collaborateurs venant de trois horizons différents : cultures d'entreprises et méthodes de travail différentes • Départ de collaborateurs ne souhaitant pas participer à une évolution de leurs fonctions

Territoire / Mobilité/Économie / Sécurité

Rubriques	Argumentaire/commentaires
<i>Forces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire logique qui se positionne en porte d'entrée du Valais et du Chablais • Deux des trois communes sont déjà membres de l'Agglo • La nouvelle commune se trouve sur la ligne du Simplon, du Tonkin et le long du tracé de l'autoroute. • Deux des sites de cette commune seraient reliés par le train • MobiChablais dessert une partie du territoire et pourra être entendu • Le nombre de places de travail total est appréciable pour une commune de plus de 7'000 habitants • Deux des sites de la commune pourraient être reliés par une liaison câblée • Le service de police est déjà unifié
<i>Faiblesses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies actuelles pour la gouvernance de la gestion de crise et de la défense contre le feu ne sont pas compatibles • Territoire étendu : coûts importants à prévoir en matière d'infrastructures de transports qui ne vont pas bénéficier d'économie d'échelle
<i>Opportunités</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Une vision commune sur un territoire important peut être développée • Une promotion économique organisée devient nécessaire et peut être développée • Le territoire de Vérossaz et Massongex pourrait bénéficier de la vue d'ensemble développée par le Parc Naturel Régional (PNR) sur les sujets de développement durable et défense de la biodiversité (principalement région de montagne)
<i>Risques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux coûts : gestion de plusieurs PAZ ou règlements en parallèle pour les deux premières législatures • Les habitants de la commune unifiée seront traités différemment le temps de l'établissement des nouveaux règlements unifiés

Finances

Rubriques	Argumentaire/commentaires
<i>Forces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La mutualisation des coûts devrait produire à moyen terme des économies d'échelle • Les revenus des trois anciennes communes seront cumulés • La mutualisation des investissements permet d'éviter des dépenses répétées (par exemple doublons sur certains achats et investissements)
<i>Faiblesses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le temps d'adaptation des règlements à la suite d'une fusion peut être assez long et ne pas garantir de manière provisoire la couverture des charges de la commune unifiée. • Une association de trois communes dont les revenus fiscaux ne sont pas conséquents produit une commune avec des moyens limités
<i>Opportunités</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la gestion financière pour une meilleure efficacité élargie au territoire complet de la nouvelle commune • Amélioration de la mobilisation des ressources financières (liquidités) • Versement d'un montant d'aide à la fusion
<i>Risques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des coûts à court terme (personnel, mise en place de la fusion) avant les économies d'échelle à moyen terme • Nouveaux coûts : temps et financement de l'harmonisation de tous les règlements • Impact sur la péréquation financière • La répartition des investissements entre les anciennes communes pourrait être vue comme non "équitable" par les habitants

5. Consultation populaire

Au terme du travail, le Copil et les conseils municipaux ont souhaité consulter l'ensemble des citoyens des trois communes par voie de scrutin. Il est raisonnable de vérifier auprès de la population que l'élan commun des autorités politiques se vérifie. Cela permet également, à un moment stratégique (début du travail sur la fusion proprement dite), de confirmer que l'idée défendue (une seule commune) rencontre une adhésion populaire.

La question soumise à consultation publique le 9 juin 2024 est :

Acceptez-vous la poursuite d'un projet de fusion (élaboration d'un rapport et d'un contrat) entre les communes de Massongex, Vérossaz et St-Maurice ?

6. Conclusion

Le comité de pilotage et les conseils municipaux des trois communes ont mené l'étude de faisabilité présentée ci-dessus. A l'unanimité, ils se sont prononcés pour la poursuite du travail commencé et la remise du rapport aux autorités qui seront élues en fin d'année pour la nouvelle législature 2025-2028. Ces nouveaux conseils auront pour mission, si la population consultée accepte la poursuite du processus, de conduire les discussions en vue d'une fusion des trois communes dans la durée des deux prochaines législatures avec certainement un vote final sur le principe et sur le contrat négocié de fusion en 2029 ou 2030.

L'idée de construire une nouvelle commune sur la base des communes existantes a grandement séduit les protagonistes qui ont participé à l'étude. Ils ont eu l'occasion, par leurs débats, de dessiner les contours de cette collectivité qui n'existe pas aujourd'hui. Et leurs discussions ont permis de mettre en lumière que l'hypothèse d'une réalisation commune gagnante pour toutes les parties était totalement justifiée et se vérifiait lorsqu'elle était confrontée aux réalités actuelles des trois communes d'origine. Devenir la treizième commune valaisanne en termes de population n'est pas anodin et montre que la mise en commun des atouts de chacune pourrait permettre de mettre sur les rails une nouvelle force politique pour demain dans le Chablais et en Valais.

Commune de Massongex

Commune de Vérossaz

Commune de St-Maurice

La présidente

La secrétaire

La présidente

La secrétaire

Le président

Le secrétaire